



REFERENTIEL BEE FRIENDLY

Synthèse

(Version 2020)

Notre référentiel de bonnes pratiques est le résultat d'un long travail de recherche & développement auquel ont collaboré des agriculteurs, des apiculteurs, des experts des différentes thématiques traitées, etc. C'est pourquoi nous soumettons sa diffusion aux partenaires intéressés à la signature d'un contrat de confidentialité.

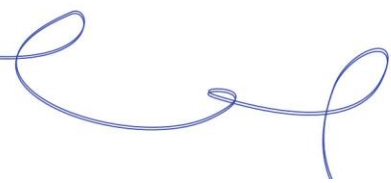
Ce document de synthèse permet aux structures intéressées d'appréhender les objectifs du référentiel, sa structure et les principales exigences auxquelles elles doivent se conformer pour obtenir la labellisation BEE FRIENDLY.

Objectifs du référentiel BEE FRIENDLY

En construisant un référentiel, l'Association BEE FRIENDLY a pour objectifs d'évaluer de manière précise et formelle les pratiques agricoles vis-à-vis de leur impact sur les abeilles, et ainsi qualifier les pratiques agricoles respectueuses des abeilles et de leurs écosystèmes. Le fonctionnement de ce référentiel a ensuite été pensé afin pour inciter les agriculteurs à s'engager dans une démarche d'amélioration continue de ces pratiques.

Par ce système de référentiel et de label associé, l'objectif est de garantir le sérieux de la démarche par un contrôle réalisé par un organisme extérieur indépendant, pour permettre aux producteurs de communiquer et valoriser leur engagement et leurs pratiques auprès des consommateurs.

Le référentiel BEE FRIENDLY est adapté aux contraintes des secteurs d'activité auxquels il s'adresse. Pour cela, vous trouverez un référentiel spécifique à la viticulture et un référentiel pour les fruits et légumes. En collaboration avec des groupes de travail intégrant des professionnels des secteurs et filières concernés, un référentiel spécifique aux cultures annuelles est également en cours de construction.



Structure du référentiel BEE FRIENDLY

Le référentiel BEE FRIENDLY comprend **27 critères** répartis en **7 thématiques** :

1. Etat des lieux de l'exploitation,
2. L'usage des produits phytopharmaceutiques écotoxiques,
3. Origine du matériel végétal,
4. Fournir aux abeilles des ressources continues et préserver la biodiversité,
5. Etablir des partenariats locaux pour la protection des abeilles,
6. Gestion de la fertilisation et de la fertilité des sols,
7. Gestion de la ressource en eau.

Chaque critère du référentiel est structuré en plusieurs niveaux :

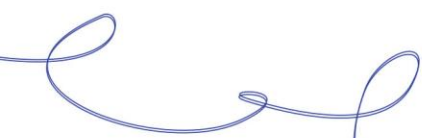
- **Un niveau éliminatoire** qui constitue, pour chacun des critères, le seuil minimal à respecter pour être conforme.
Si une structure ne dépasse pas le niveau éliminatoire, ne serait-ce que pour un seul des critères du référentiel BEE FRIENDLY, elle ne pourra pas être considérée comme conforme.
- **Des niveaux de progrès** qui accompagnent la structure dans une démarche d'amélioration continue.
A chaque niveau correspond une mesure à mettre en place et un point possible, permettant d'attribuer à la structure un score global et un score par thématique. Pour obtenir la certification, un minimum est à obtenir : 33% des points possibles pour le score global, 33% des points possibles pour la thématique « L'usage des produits phytopharmaceutiques écotoxiques » et, à partir de la deuxième année, 25% pour chaque thématique. Chaque année, la structure doit également progresser pour augmenter son score global.

Procédure de contrôle du référentiel BEE FRIENDLY

Le référentiel BEE FRIENDLY est contrôlé par un organisme certificateur indépendant via un **audit annuel** sur les exploitations agricoles engagées.

Une fois l'audit réalisé, le rapport d'audit est examiné par le **Comité de labellisation**, organe de gouvernance de l'Association BEE FRIENDLY. Ce Comité est composé d'apiculteurs, d'agriculteurs, d'associations de protection de l'environnement et d'experts. C'est lui qui accorde ou non la conformité des productions avec le référentiel BEE FRIENDLY, en fonction des résultats de l'audit, et qui autorise la structure à utiliser le logo BEE FRIENDLY sur ses produits et tout autre signe d'identification respectant la charte graphique d'utilisation de BEE FRIENDLY.

BEE FRIENDLY est une **certification à la production**, accordée chaque année pour la récolte issue des exploitations et parcelles engagées.



Synthèse des exigences du référentiel BEE FRIENDLY

Voici la synthèse des exigences, éliminatoires et de progrès, que vous retrouverez dans le référentiel BEE FRIENDLY.

1. Etat des lieux de l'exploitation

- Conserver l'historique des itinéraires culturaux.
- Mettre en place un délai de carence sur les parcelles en n'utilisant aucune molécule de la liste noire* pendant 365 jours.
- Adhérer à des démarches collectives pour échanger et expérimenter.

2. L'usage des produits phytopharmaceutiques écotoxiques

- Ne pas utiliser de molécules de la liste noire* sur la culture.
- En période de floraison de la culture, ne pas réaliser de traitement insecticide ou réaliser ces traitements insecticides de nuit avec un produit portant la mention Abeille.
- En période de floraison des adventices dans l'inter-rang, rendre non-attractives ces adventices avant traitement insecticide ou réaliser ces traitements de nuit.
- Réduire l'utilisation des produits chimiques (insecticides, acaricides, fongicides et herbicides) et mettre en place des méthodes alternatives.
- Connaître et favoriser les auxiliaires.

** La liste noire est une liste de matières actives interdites, établie en collaboration avec un chercheur de l'INRA spécialiste de la question de l'impact des pesticides sur les abeilles et les insectes pollinisateurs.*

3. Origine du matériel végétal

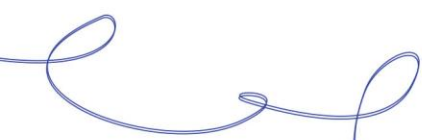
- Ne pas utiliser d'OGM sur la culture, de façon directe ou indirecte.
- Cultiver des variétés résistantes.
- Implanter des espèces locales.

4. Fournir aux abeilles des ressources continues et préserver la biodiversité

- Préserver et augmenter les zones refuges de biodiversité sur l'exploitation.
- Fournir une continuité spatiale et temporelle de ressources pour les abeilles sur l'exploitation.
- Fournir des ressources et des refuges pour les abeilles au sein des parcelles par une gestion raisonnée de la couverture végétale.

5. Etablir des partenariats locaux pour la protection des abeilles

- Rencontrer et mettre en place des partenariats avec les apiculteurs locaux.
- Informer les associations locales d'apiculteurs des opérations pouvant avoir un impact, négatif ou positif, sur les abeilles.
- Si des ruches sont présentes sur l'exploitation, favoriser les partenariats locaux et éviter les distances de transhumance trop importantes.
- Participer à des projets de recherche, sensibilisation ou protection des abeilles.
- Se former sur les pollinisateurs auprès des apiculteurs et des associations.



6. Gestion de la fertilisation et de la fertilité des sols

- Connaître les valeurs fertilisantes des engrais minéraux et organiques.
- Etablir un plan prévisionnel de fumure et le confronter aux apports réalisés en fin de campagne.
- Stocker les engrais et les effluents d'élevage de manière à éviter toute contamination du milieu naturel.

7. Gestion de la ressource en eau

- Raisonner l'irrigation des cultures en faisant participer au maximum la réserve en eau du sol.
- Evaluer les volumes d'eau apportés en indiquant les facteurs de déclenchement de l'irrigation.
- Surveiller le fonctionnement du matériel.

Pour obtenir la version intégrale du référentiel BEE FRIENDLY,
contactez directement l'association :



contact@certifiedbeefriendly.org

